



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination, de l'environnement et  
de l'économie**

**Bureau des procédures environnementales et  
foncières**

## **AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS**

M. le Préfet,

informe la population que par arrêté préfectoral du 7 mai 2026, la société SOLVAY Opérations France, a été autorisée à réaliser des travaux miniers relatifs à l'exploitation de 7 nouvelles pistes d'exploitation du sel (4100 à 4700) par dissolution (méthode extensive), dénommées Cerville-Buissoncourt-II (CB-II), dans le périmètre de la concession de CERVILLE-BUISSONCOURT, sur le territoire des communes de Cerville et Buissoncourt.

Cette autorisation environnementale concerne la création et l'exploitation de 7 pistes de dissolution du sel répartis en plusieurs phases de travaux entre 2026 et 2043, date de fin de validité de la concession de CERVILLE-BUISSONCOURT et vise notamment :

- l'ouverture de travaux miniers au titre du Code minier,
- l'autorisation au titre de la rubrique 3.3.1.0 de l'article L. 214-3 du Code de l'environnement relative à l'impact sur les zones humides,
- l'autorisation de défrichement au titre du Code forestier,
- la dérogation au titre des espèces protégées du Code de l'environnement.

Le texte complet de cet arrêté préfectoral peut être consulté selon les modalités suivantes :

- dans les mairies des communes de Buissoncourt, Cerville et Lenoncourt ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, rubrique « Actions de l'État – Environnement – Mines et canalisations de matières dangereuses – Mines »  
<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Mines-et-canalisation-de-transport-de-matieres-dangereuses/Mines/Mines>